



Contrebande

Rubrique : actualités - Date : vendredi 10 janvier 2003

A en croire le Parisien « la contrebande (de cigarettes) explose ». Soulignant que « plus de 200 tonnes de cigarettes ont été saisies en 2002 » le quotidien observe que les régions les plus touchées sont, le Nord - Pas - de - Calais et Marseille. Le journal qui titre sur deux pages « les cigarettes augmentent : la contrebande aussi » fait état de la saisie d'une demi - tonne de paquets de contrebande chez un marchand de tabac de la région lilloise pour s'interroger « cette affaire (&) annoncerait elle l'installation sur le sol français d'un nouveau marché de la cigarette de contrebande ? ». A la direction des douanes on commente « Il est évident que la hausse des prix favorise le développement de ce type de réseau ». Rapportant que les cigarettes saisies ont toujours été, dans leur quasi totalité, « destinées au marché anglais où le prix du tabac est le plus élevé d'Europe » et que « la France est surtout un pays de passage, carrefour des trafics », le journal relève qu'en effet selon les douanes ces infractions « correspondent aux portes d'entrée (&) et de sortie vers le Royaume Unie ». Ainsi en 2002, 24% des saisies ont eu lieu à Marseille dont le port permet l'arrivée de conteneurs provenant de Chine, 8% dans le sud ouest pour des marchandises venant par camion du Maghreb et « le gros des stocks » a été découvert en Seine maritime et dans le Nord Pas de Calais (20 et 27%). Pourtant souligne le quotidien « les experts s'accordent à dire » que ces saisies « ne sont que la partie émergée de l'iceberg » et que les « organisations qui se trouvent derrière ces trafics sont puissantes et dangereuses ». En effet selon le directeur de l'Office européen de lutte antifraude (OLAF) « un conteneur représente un million d'euros de bénéfice pour les trafiquants ». Le journal qui note que la Commission européenne vient d'intenter une action en justice contre le cigarettier Reynolds qu'elle accuse d'organiser la contrebande, indique que selon le président du Comité national contre le tabagisme (CNCT) « les fabricants sont les premiers responsables de ce marché parallèle ».

A noter sous cet article un petit encadré intitulé « coïncidences » où Caroline Brun relève qu'en même temps que le prix des cigarettes a été augmenté pour des raisons « nobles » de santé publique , une « faveur exceptionnelle » a été obtenue de la commission européenne en ce qui concerne le statut fiscal dérogatoire de la Corse, département où le tabac « continuera à bénéficier d'une taxation allégée (32% contre 59% en moyenne sur le continent ». Et la journaliste de s'indigner « si le tabac tue sur le continent, les Corses eux peuvent donc continuer à mourir comme bon leur semble » pour ajouter « sur cette exception corse (&) gageons qu'elle encouragera trafics et petits arrangements, en marge de la contrebande à grande échelle. Ce qui n'est pas exactement l'objectif poursuivi en Corse & »

Et aussi le point de vue de Michel Arnaud président de la Confédération nationale des débiteurs de tabac : « Je m'inquiète du développement de la contrebande qui apparaît au vu de tous. Il ne s'agit pas d'une délinquance bénigne mais du danger à part entière de voir des réseaux de grande envergure se mettre en place ».

Sur la deuxième page un reportage à Marseille (gare de l'est) où le « commerce parallèle des cigarettes est devenu un véritable marché ». Les Marlboro rouges se revendent à 2,50 euros le paquet . Des revendeurs à la sauvette racontent. Policiers et douaniers « confirment qu'il s'agit de filières de revente peu structurées » : « souvent de jeunes clandestins en attente d'expulsion ».

Le Parisien qui, dans un encart, revient sur le combat mené par la Commission européenne contre la contrebande de tabac et sa dénonciation des pratiques des fabricants précise que, soutenue par 10 Etats dont la France, elle a intenté une action civile devant le tribunal de Brooklyn contre le cigarettier Reynolds. En effet il aurait « depuis plus de 10

ans vendu ses cigarettes à des réseaux de contrebande et indirectement à des trafiquants de drogue et d'armes ». Gérard Dubois du CNCT déclare « Nous savons que chaque année, 1000 milliards de cigarettes sont exportées dans le monde, or seules 700 milliards réapparaissent officiellement (&). Il faudra qu'on nous explique où passe les 30 % manquants » et il ajoute « On sait par expérience que 10% de prix en plus provoque une baisse de 4% de la consommation. Le seul moyen pour eux de maintenir le même niveau de bénéfices est donc d'alimenter le marché de contrebande en se dissimulant derrière des intermédiaires » .

« Alerte à la contrebande » lance Valeurs Actuelles qui rapporte que certains parlementaires « commencent à se préoccuper de la situation des buralistes » après la hausse du prix du tabac, que le député UMP François Baroin s'inquiète du développement « de la contrebande sur tout le territoire » et que les élus des zones frontalières « sont également préoccupés ».